

Règlement intérieur du conseil municipal des jeunes de PLOUGUIEL

1. MISE EN ŒUVRE DU CONSEIL DES JEUNES

2.

Article 1 : Objectifs

- Permettre aux jeunes de Plouguiel d'évoluer au sein de la commune en les aidant à devenir des citoyens responsables et à participer à la vie communale.
- Permettre aux jeunes élus de s'impliquer dans la vie de leur commune en réalisant des projets communs.
- Permettre à la municipalité de mieux prendre en compte les aspirations de sa jeunesse lors de ses réflexions et projets.
- Développer un mode de dialogue entre eux et entre jeunes et jeunes conseillers.
- Développer et favoriser les relations intergénérationnelles.
- Permettre à nos jeunes de découvrir les institutions et leur fonctionnement.

Article 2 : Mise en place

Le CMJ sera présidé par le Maire ou par l'un des conseillers municipaux (Article 2143-2 du Code Général des collectivités territoriales).

Il sera soutenu par un comité de pilotage composé :

- Du maire de Plouguiel,
- D'élus municipaux (adjoints ou conseillers délégués),
- D'une coordinatrice,
- D'un animateur de LTC,
- D'un agent administratif de la mairie.

Article 3 : Rôle du comité de pilotage

Le comité de pilotage est chargé de veiller au bon fonctionnement du CMJ.

Son rôle consiste à :

- Suivre la vie du CMJ.
- Donner son avis sur son évolution et son activité.
- Faciliter la mise en œuvre des projets et des actions.
- Veiller au respect de la charte.

Sa composition est remise en cause à chaque nouvelle élection.

Le comité de pilotage détermine les modalités et le calendrier de la mise en œuvre du CMJ.

Article 4 : Budget

Une enveloppe budgétaire sera définie par le conseil municipal adulte et pourra être revue durant l'année selon les projets mis en place par le conseil municipal jeune.

Article 5 : Composition du CMJ

Le CMJ de Plouguiel se composera de 12 conseiller(e)s Plouguiellois(e)s.

Le CMJ sera renouvelé selon le nombre de postes à pourvoir tous les deux ans par des jeunes issus des classes de CM1 et CM2 et par des jeunes qui à la date du renouvellement devront résider à PLOUGUIEL.

Article 6 : Rôle du jeune conseiller ou de la jeune conseillère

Devenir conseiller ou conseillère municipale jeune, c'est :

- Être le porte-parole de la jeunesse
- Améliorer les conditions de vie des jeunes et moins jeunes
- Œuvrer pour le « bien être ensemble » dans sa commune
- Informer les jeunes
- Faire de la prévention

Article 7 : durée du mandat

Le conseil municipal sera établi pour 2 ans et renouvelable selon le nombre de postes à pourvoir. A partir de la troisième absence non justifiée, le conseiller municipal jeune pourra être remplacé par un autre jeune inscrit sur liste d'attente.

Article 8 : dépôt de candidatures

Les candidats compléteront un dossier de candidature qu'ils retireront en mairie à partir du 27 avril 2026. Tout candidat devra être accompagné d'une autorisation parentale.

Les dossiers seront à déposer à l'accueil de la mairie auprès de Madame FOURNIER Adélie pour le 20 mai 2026. **A ce jour 6 postes sont à pourvoir.**

Si plus de 6 candidatures, les 6 premiers entreront au CMJ, les autres candidatures seront inscrites sur liste d'attente par ordre d'arrivée.

Une cérémonie pour la remise des écharpes sera fixée. Les écharpes seront remises par Monsieur le Maire qui rappellera à tous le rôle du CMJ, son fonctionnement et les règles de la vie en son sein. Pour toute nouvelle intégration durant ces deux ans, l'écharpe du nouveau conseiller sera remise par Monsieur le Maire en mairie.

3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Article 9 : groupes de travail

Les groupes de travail seront définis par le CMJ lors des réunions en fonction des thèmes prioritaires retenus par les jeunes conseillers.

Ils auront pour mission de proposer et d'élaborer les projets discutés en réunion puis de travailler à la réalisation des projets validés par le CMJ jeunes et par le Conseil adulte.

Un référent jeune sera désigné pour chaque groupe de travail lors de ces réunions.

Les groupes se réuniront sur convocation de la coordinatrice (FORESTAS Patricia) par e-mail.

Les dates et heures seront définies en réunion du CMJ.

Les groupes seront animés par FORESTAS Patricia. Des adjoints et des conseillers délégués pourront y prendre part selon les projets. Des extérieurs pourront y être invités selon les besoins d'information ou de formation.

Au début de chaque réunion de travail, un secrétaire adulte assisté d' un secrétaire jeune prendront des notes afin de rédiger un compte rendu à l'attention de chaque membre du CMJ, et de l'adjointe « cadre de vie et école ».

Les réunions de groupe de travail ne sont pas publiques.

Article 10 : commissions

Le CMJ se réunira en commission dans la salle du conseil municipal de la mairie selon les besoins. Les convocations à ces commissions seront adressés par Monsieur le Maire et / ou l'adjointe « cadre de vie et école ». Lors de ces commissions, les projets élaborés en groupe seront présentés par les référents des divers groupes de travail. Les projets seront alors discutés et soumis à l'accord de Monsieur le Maire et de son conseil.

Lors de ces commissions, il sera rendu compte par les référents de groupe de l'avancement des différents projets en cours.

Un compte rendu de ces commissions sera adressé aux membres du CMJ et aux élus du conseil municipal de PLOUGUIEL.

Article 11 : Cérémonies commémoratives et manifestations

Le CMJ sera associé aux cérémonies commémoratives ainsi qu' à la cérémonie des vœux et à toute manifestation organisée par la commune (ex : repas des anciens, inauguration ...). Les jeunes conseillers municipaux pourront participer aux voyages organisés par la mairie (sortie intergénérationnelle). Le port des écharpes (symbole de la république) pourra être demandé selon les différentes manifestations ou cérémonies.

Article 12 : Modifications du règlement intérieur

Le règlement intérieur pourra être modifié par le CMJ et validé par le maire et la coordinatrice ou par le maire et validé par les jeunes et leur coordinatrice.

PLOUGUIEL LE

Monsieur le Maire HUONNIC Pierre

Coordinatrice FORESTAS Patricia

